

Journal d'information de la commune d'Etrigny



**Dans ce numéro :**

Bonne année	1
Vœux du maire	2
Réunion de conseil du 21 octobre	2
Enquête public « SCOT »	3
Information protection civile	3
Choucroute 2003	4
Compte, de Noël	4
Réunion de conseil du 18 novembre	5
Réunion étang des Reppes	5
Comité des fêtes	6



**Le Maire, les adjoints et les conseillers vous souhaitent de joyeuses fêtes de Noël et du jour de l'An, ainsi que tous nos vœux pour l'année 2004, vœux principalement de santé et de paix.**



# VŒUX DU MAIRE

**TOUTE LA POPULATION DE LA COMMUNE EST CORDIALEMENT  
INVITEE A LA PRESENTATION DES VŒUX 2004  
A LA SALLE DES FETES LE SAMEDI 11 JANVIER A 18 HEURES**



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2003

Tous les membres présents, sauf M. VEAUX, excusé.

### Avis sur le projet de SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de SCOT de la Communauté de Communes tel qu'il résulte du document définitif de juillet 2003.

### ATESAT

L'aide technique de l'Etat aux Communes était jusqu'à cette année fournie dans le cadre de l'ATGC (Aide Technique à la Gestion Communale). A partir de 2004, la Commune sera bénéficiaire de l'ATESAT (Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire). Le Conseil autorise le Maire à signer la convention.

### Transports scolaires du SIVOS

Le Maire rappelle à l'Assemblée les problèmes du SIVOS pour le transport scolaire suite à l'information selon laquelle un bus mis en circulation après le 1.10.1999 et muni de ceintures de sécurité ne peut plus appliquer la règle du 3 sur 2 (trois enfants de moins de 12 ans sur deux sièges) alors que les bus anciens, qui constituent la majorité des bus scolaires, ne sont pas concernés par cette réglementation ; la solution adoptée après des débats et réunions avec les parents d'élèves, est l'augmentation des navettes sur les portions du circuit où les enfants sont plus de 30. Le Conseil tient à exprimer sa reconnaissance à Mme SEGUIN, Présidente du SIVOS, pour son investissement dans sa fonction.

### O.N.F.

Le Maire rappelle qu'au cours de la précédente séance, l'estimation fixée à 5.272 euros de la coupe affouagère avait été jugée beaucoup trop élevée, l'ONF prélevant 12 % sur l'estimation et non sur le produit des affouages ; il précise qu'il a demandé au technicien de l'ONF de trouver acquéreur pour cette coupe puisqu'il y a de moins en moins d'affouagistes.

Quant à la proposition de l'ONF de vendre les futaies dans les coupées de Tallant en 2004, le Conseil remet sa décision à plus tard souhaitant auparavant faire une visite sur place.

### COMPTE RENDU DE REUNIONS

Le Conseil entend le compte-rendu des dernières réunions :

du Syndicat des eaux : travaux d'extension en 2004 à Laives en deux points : lotissement et zone artisanale – refus d'adhérer à un Syndicat mixte de renouvellement du réseau, le Syndicat assurant lui-même la gestion du renouvellement – prévision de changer le véhicule 4 X 4 – système électrique au réservoir de Tallant à refaire.

de la Communauté de Communes : une étude est en cours pour le

projet de pôle santé qui regrouperait les services d'aide à domicile – de soins infirmiers – d'ADMR . L'appel d'offres pour le DOJO a été fructueux ; les travaux vont pouvoir commencer – l'agrandissement de la déchetterie de Servelle est envisagée – l'étude pour les PDIPR (chemins de randonnée) a été reprise ; les travaux pourraient être faits en 2005.

### QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal,

prend connaissance du dossier établi par le Bureau d'Etudes pour l'éclairage public à Balleure et regrette que les travaux soient programmés en 2004, la tranchée sous la route n'ayant pas pu être réalisée avant le goudronnage, est informé que la DDE a envoyé un courrier à la Sté APPIA pour la reprise des malfaçons de la voirie, programme 2002, pour le renouvellement du bureau de l' Association Foncière,

le Conseil:

est informé que la chambre d'agriculture a nommé 5 membres : MM. FREROT – GOUJON Pierre – LACOTE – LEDUC et MAUDUET Denis. Le Conseil en désigne 5 autres : MM. LOU-DOT – BERTRAND – GOUJON Sylvain – BARAUT – BERTHE-NET.

est informé que la vente du terrain de Veneuze a été réalisée et prévoit les opérations budgétaires correspondantes, décide l'octroi d'une subvention de 40 euros pour la construction d'une stèle à CHALON S/SAONE, à la mémoire des morts en Indochine (deux à ETRIGNY),

informe qu'au 11 novembre prochain la parcelle communale ZM 21, lieu-dit « Champ Machuriau » d'une superficie de 7 Ha 29 a 90 sera libre à la location et invite les personnes intéressées à se faire connaître,

prend connaissance du courrier de la FNACA marquant son refus de modifier au 5 décembre la journée de commémoration, prend connaissance du courrier de SUD ACTION sur les problèmes de services publics,

est informé que le Comité des Fêtes organise le 15 novembre 2003 à 15 Heures un spectacle « Guignol » pour les enfants à la salle communale,

est informé que les travaux d'assainissement prévus depuis 2002 vont commencer en novembre (dessableurs à Tallant et Etrigny), prévoit de faire des travaux de fossés, prévoit pour le printemps prochain des travaux de débroussaillage.

## Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne »

### Enquête publique sur le projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Par arrêté du 24 novembre 2003, M. le Président de la communauté de communes « entre Saône et Grosne » a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

A cet effet, M. Yves DELUCENAY a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera au siège de la communauté de commune « entre Saône et Grosne » Rue des Mûriers à 71240 Sennecy-le-Grand, du 15 décembre 2003 au 30 janvier 2004 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra au siège de la communauté de commune les 15 décembre 2003 de 9h00 à 12h00, 19 décembre 2003 de 14h00 à 16h30, les 9 et 30 janvier 2004 de 9h00 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé au siège de la communauté de commune ainsi qu'en mairie de chacune des communes adhérentes. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposi-

## INFORMATION DE LA PROTECTION CIVILE

### PORTABLE ET CARBURANT NE FONT PAS BON MENAGE

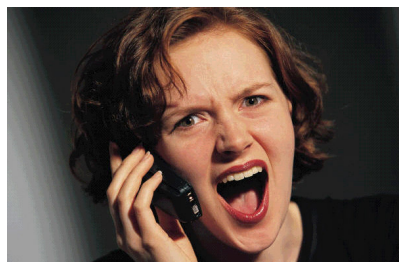
Suite à divers incidents, l'entreprise Shell diffuse un communiqué dont les recommandations s'adressent à tous les automobilistes accros au portable.

L'entreprise Shell a été récemment confrontée à 3 accidents au cours desquels des téléphones mobiles ont mis le feu à des vapeurs d'essence alors que le téléphone sonnait ou que l'utilisateur répondait à un appel au cours du ravitaillement en carburant.

Dans le premier cas, le téléphone était placé sur le dessus du coffre pendant le ravitaillement. Le téléphone a sonné et l'incendie qui s'est déclaré a détruit la voiture et la pompe.

Dans le second cas, une personne a été brûlée au visage lorsque des vapeurs se sont enflammées alors qu'elle répondait à un appel tout en ravitaillant.

Dans le troisième cas, une personne a été brûlée à la cuisse et à l'aîne suite à une inflammation de vapeurs lorsque son téléphone, qui se trouvait dans sa poche, a sonné durant le ravitaillement.



Ces accidents tendent à prouver qu'il est donc erroné de croire que les téléphones mobiles ne peuvent pas enflammer les (vapeurs de) carburants. Il apparaît que les téléphones récents, qui s'illuminent lorsqu'ils sont allumés ou qu'ils sonnent, libèrent suffisamment d'énergie pour créer une étincelle susceptible de mettre le feu.

D'où l'avertissement concernant les téléphones mobiles : de ne pas utiliser les téléphones mobiles dans les stations services ; d'éteindre les téléphones mobiles avant de quitter le véhicule lorsqu'on s'arrête dans une station service.



## ETRIGNY PATRIMOINE—CHOUCROUTE 2003

A l'initiative de l'Association Saint Jean Baptiste organisatrice du repas, le dimanche 9 novembre, plus de quatre vingt convives se sont retrouvés à la salle des fêtes, pour déguster la délicieuse choucroute préparée par Monsieur Béréziat. La décoration des tables par des compositions magnifiques de coloquintes et de fleurs fut fort appréciée par les convives.

Le maire rappelle que le bénéfice de cette journée sera destiné à aider la municipalité qui a commencé la réfection de l'intérieur de la très belle église de Champlieu et la restauration des peintures de l'église d'Etrigny détériorées par l'humidité.

Il rappelle également que le patrimoine communal concerne tous les habitants et que sans cette manifestation, une augmentation des impôts serait nécessaire

L'association Saint Jean Baptiste remercie tous les bénévoles qui ont assisté au repas, ainsi que les généreux donateurs permettant ainsi l'entretien du patrimoine de la commune.

Elle remercie également la société, GAMM VERT de Sennecey pour leur sponsoring et les bénévoles qui ont permis la réussite de cette journée. L'association remercie toutes les personnes qui n'ayant pu participer, ont fait un don.

## COMPTE, DE NOEL

Problème pour les enfants....

La maman de Maxime lui donne 3 euros, mais n'étant pas sage son papa lui reprend ses 3 euros.

Combien lui reste-t-il ?

Réalité pour les adultes....

Ce sont des mesures prises par le gouvernement. Les députés ont voté une **baisse de 3% des impôts sur le revenu** (3% étant une moyenne). Pour cela l'état a décidé de puiser dans la caisse des agences de l'eau, 220 millions d'euros.

Le gouvernement n'a pas hésité à prélever dans les 6 caisses des agences françaises de l'eau qui perçoivent une redevance que nous payons dans notre facture d'eau.

Ces redevances servent en particulier à financer des programmes d'adduction d'eau, d'assainissement et d'équipement de dépollution, ces sommes sont versées sous forme de subventions aux communes et aux collectivités locales.

D'ailleurs l'agence Rhin-Meuse ponctionnée à hauteur de 110 millions d'euros n'a pas apprécié la plaisanterie, tout son conseil d'administration a démissionné.

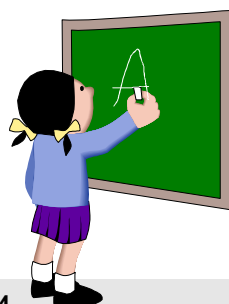
A Etrigny nous dépendons de l'agence Rhône-Méditerranée-Corse, qui a été aussi ponctionnée, et cette décision concerne les communes de Saône et Loire qui ont programmé des travaux d'adduction et d'assainissement et voient leurs subventions diminuées.

Devant ce problème, le Conseil Général de Saône et Loire sachant que nos petites communes ne seraient plus subventionnées qu'à hauteur de 40% décide donc et fort heureusement, de prendre à sa charge les 10% à 20% manquant.

Mais, pour ces raisons **il augmentera de 3% les impôts locaux en 2004 ..**

A cela si l'on ajoute le Lundi de Pentecôte travaillé sans être payé, et les prélèvements de 3 centimes d'euros par litre mis sur le gazole, qui pénalise les gens se servant de leur véhicule pour aller travailler, et rapportera 800 millions d'euros à l'état.

Maxime, s'il avait une voiture, en serait de sa poche, c'est sur !!!!



# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE

## Compte-rendu

Tous les membres présents, sauf Mme BAUM excusée.

### LOCATION TERRAIN COMMUNAL

Le Maire informe l'Assemblée que 4 candidats se sont fait connaître pour la location du terrain communal précédemment occupé par R. VION. Une réunion des agriculteurs de la commune est prévue ; l'attribution est reportée à une prochaine séance.

### LOCATION SALLE DES FETES

Vu les nuisances lors des occupations de la salle des fêtes par des non-résidents, le Maire propose de la réserver uniquement aux habitants assujettis à une taxe d'habitation sur la Commune et à leurs parents proches. Une décision sera prise ultérieurement après réflexion.

### O.N.F.

Le Maire informe l'Assemblée qu'un technicien de l'ONF viendra samedi 22 novembre à 9 heures, pour donner des explications sur les coupes, les travaux ... Tous les membres du Conseil sont invités à participer à cette rencontre.

### LOYER DU LOGEMENT DE LA MAIRIE

Le Conseil fixe le nouveau loyer, après les travaux de rénovation, à 200 € ; par ailleurs, les charges jusqu'à maintenant forfaitaires seront réglées directement par le locataire aux différents services : EDF, eau, assainissement.

### QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil,

ouvre au budget les lignes nécessaires pour les opérations d'ordre relatives aux travaux du SYDEL,

prend connaissance du courrier de la Mairie de NANTON souhaitant une évaluation de la population âgée de plus de 60 ans,

entend le compte rendu de la dernière réunion du SIVOS au cours de laquelle le problème du transport (2 trajets sur une portion du parcours) a été évoqué ; le budget SIVOS est de plus en plus lourd (environ 1.000 € par enfant).



## ETANG DES REPPES: DERNIERE CHANCE!!!



Dans notre dernier numéro d' Etrigny infos, nous annonçons une réunion au mois d' octobre, destinée à lancer une association pour la gestion de l' étang, en particulier pour la pêche. Cette réunion n'a rassemblé que 6 personnes, aucun n' étant d' ailleurs réellement pêcheur... Non seulement ce nombre est excessivement décevant, mais les personnes réunies n' ont pas pu ' établir un bureau pour l' association. Néanmoins, la discussion a permis de rappeler quelques points importants:

La municipalité ne prendra pas en charge la gestion de l' étang

Elle participera néanmoins, en continuant à assurer l' entretien courant du site

Par ailleurs, elle accepte de financer le premier repoissonnement, à la condition expresse qu' une association prenne en charge la gestion de la pêche

Les repoissonnements suivants seront financés par la vente des cartes

Pour assurer un vrai revenu à l' association, il faut **appliquer** et **faire respecter** le règlement d' utilisation de l' étang pour la pêche

Il faut au minimum trois personnes pour créer l' association (président, secrétaire, trésorier). Il va de soi qu' il faudrait qu' une ou deux personnes soient pêcheurs réguliers

Devant le peu d' intérêt manifeste de la population pour la gestion du site (et bien que ceux qui se plaignent de son abandon soient nombreux...), nous proposons une réunion de la dernière chance, le

**Vendredi 10 janvier 2004 à 20h à la salle de réunion de Veneuze**

Si lors de cette réunion, l' association peut être créée, nous discuterons du repoissonnement. Dans le cas contraire, la situation en restera là. La municipalité ne fera pas d' autre tentative.

# COMITE DES FETES

## \* Bilan du week-end des 26 et 27 juillet : la Fête du centenaire du MASCARON de TALLANT :

Été 2003 : une canicule dont on se souviendra ! un seul week-end médiocre : les 26 et 27 juillet, il pleut !

Malgré ce triste temps, nous pensons avoir répondu aux attentes des habitants de notre commune d'Etrigny et des communes voisines dans la découverte de notre hameau de Tallant et l'animation de la Fête autour du centenaire du Mascaron.

La soirée diaporama/ concert/ lecture a ravi le nombreux public présent tant par sa musique que par ses belles images.

Le spectacle, « *Etrigny- Tallant ... images du passé* » en 1<sup>ère</sup> partie et « *Tallant ... mon beau pays qui n'est pas le mien* » en 2<sup>ème</sup> partie, était organisé sur un diaporama de Roger KELLER avec la participation musicale de Pierre CORBI (vibraphone) et Anne Laure QUAGLIETTI (clarinette).



Différentes animations ont été proposées par un grand nombre de bénévoles, découverte des produits de Tallant, promenades en calèche et poneys, tir à l'arc, chasse au trésor, rallye découverte, expositions photos et peinture, visite de la chapelle, randonnée.

Nous tenons, encore une fois, à remercier les bénévoles, car nous savons que, sans eux, rien ne se fera à l'avenir ! Le pain cuit dans le four à l'ancienne avec l'aide précieuse d'Adrien (notre nouveau boulanger) a été fort apprécié.

Espérons que le soleil sera, cette fois, de la partie pour la fête de l'été 2004 à Etrigny - Veneuze.

## \* Spectacle de GUIGNOL :

GUIGNOL est venu voir les enfants du RPI à la salle des fêtes d'Etrigny le samedi 15 Novembre. Le spectacle et le goûter qui a suivi ont enchanté les nombreux enfants qui étaient présents accompagnés de leurs parents ou grands parents.

MERCI GUIGNOL !

## \* Les projets 2004:

**Fête de la Chandeleur tournante :**

**Bal costumé pour les enfants :**

**Assemblée générale :**

**Fête des hameaux à Etrigny-Veneuze :**

**le samedi 7 Février 2004**

**le samedi 13 mars 2004**

**le vendredi 5 mars 2004**

**les samedi 31 juillet et**

**dimanche 1 Août 2004**